

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication : 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 5e/52-0f
Séance du 13 JUN. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

VENTE DE LA PROPRIETE RUE DES BONNES GENS A MULHOUSE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-5°/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU l'avis du Directeur des Services Fiscaux en date du 6 novembre 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide la vente de l'immeuble 4 rue des Bonnes Gens à MULHOUSE, cadastré sous section KR n° 130, d'une superficie de 8,52 ares, sous la forme d'une mise en adjudication volontaire.
- ❖ Fixe la mise à prix conformément à l'avis du domaine du 6 novembre 2006, à 520 000 €,
- ❖ Confie cette procédure d'aliénation par adjudication volontaire à Maître HASSLER notaire à WITTELSHEIM, et précise que les frais seront pris en charge par l'acquéreur (droits de timbre et d'enregistrement, honoraires du notaire et frais de publicité de l'adjudication).
- ❖ Précise que la recette correspondante sera imputée au chapitre 77, nature 775, fonction 0202 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions